

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

### BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		13 899 484	17 218 492
Titres OPCVM		-	-
	3.1	<b>13 899 484</b>	<b>17 218 492</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	3.2	3 197 472	1 203 328
Disponibilités	3.3	2 864 612	3 743 312
		<b>6 062 084</b>	<b>4 946 640</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 961 568</b>	<b>22 165 132</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	3.4	49 218	64 700
Autres créditeurs divers	3.5	2 161	2 758
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51 379</b>	<b>67 458</b>
<b>Capital</b>	3.6	19 100 853	21 252 025
<b>Sommes distribuables</b>	3.7	<b>809 336</b>	<b>845 649</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		95	202
Sommes distribuables de l'exercice en cours		809 241	845 447
<b>ACTIF NET</b>		<b>19 910 189</b>	<b>22 097 674</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>19 961 568</b>	<b>22 165 132</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Not e	31/12/2022	31/12/2021
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>755 718</b>	<b>866 515</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	755 718	866 515
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.2	<b>373 422</b>	<b>420 000</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 129 140</b>	<b>1 286 515</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.3	<217 980>	<259 811>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>911 160</b>	<b>1 026 704</b>
Autres charges	4.4	<30 400>	<32 601>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>880 760</b>	<b>994 103</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<71 519>	<148 656>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>809 241</b>	<b>845 447</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		71 519	148 656
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<32 140>	39 882
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		133 010	65 145
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>981 630</b>	<b>1 099 130</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>981 630</b>	<b>1 099 130</b>
Résultat d'exploitation	880 760	994 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<32 140>	39 882
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	133 010	65 145
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;845 550&gt;</b>	<b>&lt;839 041&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;2 323 565&gt;</b>	<b>518 848</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>59 092 298</b>	<b>62 946 232</b>
Capital	57 262 545	60 782 663
Régularisation des sommes non distribuables	138 186	130 633
Régularisation des sommes distribuables	1 691 567	2 032 936
<b>Rachats</b>	<b>&lt;61 415 863&gt;</b>	<b>&lt;62 427 384&gt;</b>
Capital	<59 506 561>	<60 098 210>
Régularisation des sommes non distribuables	<146 212>	<147 677>
Régularisation des sommes distribuables	<1 763 090>	<2 181 497>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;2 187 485&gt;</b>	<b>778 937</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	22 097 674	21 318 737
En fin de l'exercice	19 910 189	22 097 674
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	205 378	198 736
En fin de l'exercice	183 692	205 378
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>108,389</b>	<b>107,595</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b>4,56%</b>	<b>4,24%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Opérations de pensions livrées**

### **• Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

### **• Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

## **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.7 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes distribuables de l'exercice**

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

<b>Obligations de sociétés</b>		<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>% Actif</b>
<b>Code isin</b>	<b>Désignation du titre</b>				
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	93 106	0,47%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	350 500	1,76%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	508 371	2,55%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	40 732	0,20%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	83 370	0,42%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	200 000	210 460	1,05%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	511 067	2,56%
TN0001900844	BH 200900	5 000	76 500	76 508	0,38%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	62 928	0,32%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	342 863	1,72%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	141 902	0,71%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	60 000	62 376	0,31%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	56 250	58 790	0,29%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	125 399	0,63%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	207 111	1,04%
TN0002101970	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	27 620	29 193	0,15%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	62 828	0,31%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	116 687	127 307	0,64%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	209 344	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	168 877	0,85%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	67 800	0,34%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	536 311	2,69%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	183 180	0,92%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	461 053	2,31%
<b>Total Obligations de sociétés</b>			<b>4 571 140</b>	<b>4 721 376</b>	<b>23,65%</b>
<b>Emprunt national</b>					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 684	7,26%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	171	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 687	5,13%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 008	0,54%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 438	3,03%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 374	2,02%
<b>Total emprunt national</b>			<b>3 506 266</b>	<b>3 591 362</b>	<b>17,99%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 250 474	6,26%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	567 559	2,84%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 252 581	6,27%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 494 477	7,49%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	1 021 655	5,12%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>			<b>5 173 220</b>	<b>5 586 746</b>	<b>27,99%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>13 250 626</b>	<b>13 899 484</b>	<b>69,63%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	2 499 040
BTA	532 373
OPCVM	1 799 859
	<u><u>4 831 272</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	1 784 535	740 903	2 530 854	5 416
BTA	4 401 527	200 615	4 706 956	104 814
OPCVM	1 799 859	-	1 822 639	22 780
	<u><u>7 985 921</u></u>	<u><u>941 518</u></u>	<u><u>9 060 449</u></u>	<u><u>133 010</u></u>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	<b>Certificats de dépôts</b>				
TNCSVESH1L5	TSB au 31 janvier 2023/50/9,38%	500 000	490 835	496 945	2,49%
	<b>Total émetteur TSB</b>	<u><b>500 000</b></u>	<u><b>490 835</b></u>	<u><b>496 945</b></u>	<u><b>2,49%</b></u>
TNZ2TZJ7V323	BTE au 17 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	498 321	2,51%
TN28E2WYRW06	BTE au 26 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	497 377	2,49%
	<b>Total émetteur BTE</b>	<u><b>1 000 000</b></u>	<u><b>989 506</b></u>	<u><b>995 698</b></u>	<u><b>4,99%</b></u>
TNS9DR4HA6J7	AMEN BANK au 5 janvier 2023/10/8,27%	500 000	499 083	499 633	2,50%
	<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<u><b>500 000</b></u>	<u><b>499 083</b></u>	<u><b>499 633</b></u>	<u><b>2,50%</b></u>
	<b>Total Certificats de dépôts</b>	<u><b>2 000 000</b></u>	<u><b>1 979 424</b></u>	<u><b>1 992 276</b></u>	<u><b>9,98%</b></u>
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
	Prise en pension de 678 titres BTA avril 2023, 6%, BIAT au 02/01/2023-24J-8,27%	700 680	700 680	704 383	3,53%
	Prise en pension de 502 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 01/02/2023-35J-8,27%	500 354	500 354	500 813	2,51%
	<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>	<u><b>1 201 034</b></u>	<u><b>1 201 034</b></u>	<u><b>1 205 196</b></u>	<u><b>6,04%</b></u>
	<b>Total Placements monétaires</b>		<u><b>3 180 458</b></u>	<u><b>3 197 472</b></u>	<u><b>16,02%</b></u>



### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	1 616 351	1 747 668
Amen Bank Med V	1 164 869	86 243
ATB compte de placement	34	34
Liquidation émissions/rachats	76 176	829 242
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 978	13 636
Ventes titres à encaisser	-	1 069 216
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<1 796>	<2 727>
	<hr/> <b>2 864 612</b> <hr/>	<hr/> <b>3 743 312</b> <hr/>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais de distribution à payer	36 914	-
Frais de gestion à payer	12 304	64 700
	<hr/> <b>49 218</b> <hr/>	<hr/> <b>64 700</b> <hr/>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF à payer	1 694	2 185
TCL à payer	267	373
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
	<hr/> <b>2 161</b> <hr/>	<hr/> <b>2 758</b> <hr/>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	
Montant	<b>21 252 025</b>
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	57 262 545
Nombre de titres	553 381
Nombre d'actionnaires entrants	18
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<59 506 561>
Nombre de titres	575 067
Nombre d'actionnaires sortants	17
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<32 140>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	133 010
Régularisations des sommes non distribuables	<8 026>
<b>Capital au 31 décembre 2022</b>	
Montant	<b>19 100 853</b>
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Résultat d'exploitation	880 760	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	<71 519>	<148 656>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	95	202
	<b>809 336</b>	<b>845 649</b>

#### 4 –NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur obligations	437 270	338 484
Intérêts sur BTA	318 448	528 031
	<u>755 718</u>	<u>866 515</u>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus de prise en pension	167 209	149 741
Intérêts sur certificats de dépôt	149 220	182 530
Intérêts sur dépôt à vue	55 393	64 508
Intérêts sur BTCT	1 600	23 221
	<u>373 422</u>	<u>420 000</u>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	163 485	-
Rémunérations du gestionnaire	54 495	259 811
	<u>217 980</u>	<u>259 811</u>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	21 797	25 981
Autres retenues	5 398	3 151
TCL	3 005	3 269
Contribution sociale de solidarité	200	200
	<u>30 400</u>	<u>32 601</u>

## 5-AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des placements	6,147	6,264	5,472	6,312	5,735
Charges de gestion des placements	<1,187>	<1,265>	<1,065>	<1,237>	<1,178>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,960</b>	<b>4,999</b>	<b>4,407</b>	<b>5,075</b>	<b>4,558</b>
Autres charges	<0,165>	<0,159>	<0,212>	<0,198>	<0,137>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,795</b>	<b>4,840</b>	<b>4,196</b>	<b>4,877</b>	<b>4,421</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,389>	<0,724>	0,026	<0,686>	<0,469>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,405</b>	<b>4,117</b>	<b>4,222</b>	<b>4,191</b>	<b>3,952</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,175>	0,194	0,254	0,352	0,314
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,724	0,317	0,100	0,012	0,083
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)</b>	<b>0,549</b>	<b>0,511</b>	<b>0,354</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,344</b>	<b>5,352</b>	<b>4,550</b>	<b>5,241</b>	<b>4,818</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,549</b>	<b>0,511</b>	<b>0,354</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<0,044>	<0,083>	0,003	<0,051>	<0,044>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,505</b>	<b>0,428</b>	<b>0,357</b>	<b>0,313</b>	<b>0,353</b>
Distribution de dividende	4,117	4,222	4,191	3,952	3,335
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,389</b>	<b>107,595</b>	<b>107,272</b>	<b>106,883</b>	<b>106,332</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,20%	0,16%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,04%	3,84%	3,95%	3,95%	3,75%
Actif net moyen	21 803 534	25 863 567	21 117 675	21 406 780	23 532 317

## **5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 19 961 568 DT, un actif net de 19 910 189 DT et un résultat net de l'exercice de 981 630 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.



### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent à 54 495 DT.
- ✓ La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent à 163 485 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2022 s'élève à 36 165 DT.

#### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**